

LE DISCOURS DE M. DALADIER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cette incertitude oblige les gouvernements à prendre des mesures de précaution. Des traités sont signés; mais avant même d'être mis en vigueur, ils ne sont déjà plus, pour les uns, une garantie, pour les autres un obstacle.

C'est par une semblable fatalité, que, l'inquiétude engendrant l'inquiétude, les armements appellent les armements, la guerre s'est déjà bien des fois déchaînée.

Cette situation me fait un devoir de vous dire, ce soir, ce que veut la France, quelle est sa force et quelle est sa résolution.

La force de la France? C'est la paix des hommes libres. La force de la France c'est son unité matérielle et morale réali-sée une fois de plus devant le réel. La résolution de la France? C'est de défendre son idéal et ses droits.

Je n'apprendrai rien aux Français qui m'écoutent; mais j'apprendrai peut-être quelques choses aux étrangers en disant que l'union de la France n'a jamais été aussi profonde ni aussi complète qu'aujourd'hui.

Un grand effort a été accompli. Alertés par le désordre de l'Europe et du monde, les Français ont compris que pour assurer leur salut, un grand effort était nécessaire.

Les pleins pouvoirs récents aux nécessités actuelles. Mais nous avons eu le sentiment profond qu'à l'accroissement des périls, la France devait répondre par un accroissement de sa puissance.

Les éléments de la force française. Si nous étions restés passifs, si le pays était demeuré inerte, si le gouvernement n'avait pas pris ses responsabilités, les affirmations de nos droits ne seraient bientôt plus que vaines paroles.

La France française? Elle est présente dans le monde entier, dans nos possessions les plus lointaines où, mine des Colonies, il y a quinze années, j'ai déjà senti vibrer le plus ardent loyalisme.

La force française? Ce ne sont pas seulement toutes ces puissances matérielles, mais encore ces valeurs spirituelles et morales aussi grandes aujourd'hui qu'à l'importe quel siècle de notre histoire.

soin de se réconcilier pour être unis dès que sonne l'heure du péril.

La force française? Ce sont enfin les amitiés de la France, celles qui consacrent nos accords et celles qui, spontanément, associent aux peuples libres aux peuples qui souffrent.

LE DÉSORDRE DU MONDE

Dans les désordres actuels du monde, des définitions nouvelles de la vie sont proposées aux peuples angloisés pour recevoir les plus vieilles pratiques et les plus vieux expédients.

On appelle liberté la servitude. On appelle adhésion volontaire la soumission. On appelle progrès la destruction des valeurs humaines.

On prétend vouloir faire le salut des hommes alors qu'on les mène à la ruine. Le véritable service de la patrie et de l'humanité.

La force ne régle pas les rapports des nations. C'est parce que nous croyons cela que nous n'accepterons jamais que les rapports de nation à nation ne soient réglés que par la force.

...et ceux de France. S'il était besoin de démontrer encore quel sens de la justice, quels sentiments de courtoisie les Français éprouvent à l'égard des Italiens, pour qui ne citerais-je pas l'exemple des 900.000 Italiens qui vivent sur notre territoire métropolitain?

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

Pourquoi ne pas aborder les problèmes de front? Le monde entier s'attend ce soir à ce que je parle de relations franco-italiennes. J'en parlerai avec la plus grande franchise, ou, plutôt, je n'aurai qu'à laisser parler les faits eux-mêmes.

Les accords du 7 janvier 1935...

Pour mettre fin à des malentendus trop longtemps prolongés, le 7 janvier 1935, des accords franco-italiens étaient signés à Rome. Ils étaient destinés à régler définitivement à liquider les questions pendantes entre les deux pays.

...et leur dénonciation par l'Italie

Ce n'est que par une lettre en date du 17 décembre dernier que le comte Ciano nous a fait savoir qu'il ne considérait plus comme valables ces accords de 1935.

L'Italie n'a jamais formulé aucune demande concrète

Cette affirmation a été faite dans l'opinion internationale une grande surprise. La référence à la lettre du 17 décembre a laissé croire en effet que ce document contenait avec précision les revendications italiennes.

La lettre du 17 décembre, nous allons la publier. Vous pourrez la lire demain dans les journaux, suivie de la réponse que nous avons fait tenir au gouvernement italien quelques jours plus tard.

Mais, dès ce soir, je vous apporte l'affirmation qu'elle ne contenait aucune précision qu'il n'y était question ni de Suez, ni de Djibouti, ni de Tunisie.

Je ne suis pas en mesure de vous dire que la justice, ce que peut l'esprit de sacrifice quand il n'est peut-être que pour le salut de la liberté.

Le conseil de cabinet

Paris, 29 mars. — Les membres du gouvernement se sont réunis mercredi matin, à 11 h., au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Ed. Daladier.

de presse ou par des clamours de la rue? Dans ce cas il me suffira de rappeler que la position de la France a été immédiatement rendue publique.

J'ai dit et je maintiens que nous ne céderons ni un arpent de nos terres ni un seul de nos droits.

La répercussion du discours de M. Daladier à l'étranger

En Angleterre, on souhaite que l'Italie pose à la France des propositions concrètes. Londres, 29 mars. — Une très profonde impression a été causée en Angleterre par le discours que M. Daladier a prononcé mercredi soir.

Les Italiens de Tunisie...

Je veux aussi, puisque je parle de rapports franco-italiens, mettre au point des légendes qu'on colporte sur la situation des 94.000 Italiens qui vivent en Tunisie avec 108.000 Français et près de deux millions et demi de musulmans.

...et ceux de France. S'il était besoin de démontrer encore quel sens de la justice, quels sentiments de courtoisie les Français éprouvent à l'égard des Italiens, pour qui ne citerais-je pas l'exemple des 900.000 Italiens qui vivent sur notre territoire métropolitain?

LA VOLONTÉ DE CONQUÊTE DE L'ALLEMAGNE

Ainsi, la France demeure dans ce domaine comme dans tous les autres fidèle à ses plus hautes traditions. De même, à l'égard d'un autre grand peuple voisin avec lequel nous avons eu tant de conflits, la France n'a pas cessé de témoigner de sa bonne volonté.

En Italie, on se montre très réservé...

Rome, 29 mars. — Les milieux gouvernementaux se montrent extrêmement réservés à l'égard du discours de M. Daladier et il faudra sans doute attendre jeudi pour connaître la réaction officielle italienne.

La France au service de la paix et de la liberté

Ainsi que je vous le disais il y a peu d'instants, comment l'Europe ne serait-elle pas en alerte? Il n'est pas, en effet, un seul homme qui ignore à l'heure actuelle que la guerre serait une catastrophe pour toutes les nations.

Les notes échangées entre les gouvernements italien et français

« Les accords du 7 janvier 1935, qui, du reste, n'ont jamais été mis à exécution, comme Votre Excellence a pu le noter, sont ainsi vidés de leur contenu, et il ne peuvent éternellement pas être considérés comme étant aujourd'hui en vigueur. »

La réponse française

Voici le texte de la réponse adressée le 25 décembre, par M. André François Poncet au comte Ciano: Rome, 25 décembre 1938. Monsieur le Ministre,

Par sa lettre du 17 décembre, Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que, de lavis du Gouvernement Royal, les rapports franco-italiens ne seraient plus basés à l'heure présente sur les accords de 1935.

Le conseil de cabinet. Paris, 29 mars. — Les membres du gouvernement se sont réunis mercredi matin, à 11 h., au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Ed. Daladier.

Le conseil de cabinet. Paris, 29 mars. — Les membres du gouvernement se sont réunis mercredi matin, à 11 h., au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Ed. Daladier.

Le conseil de cabinet. Paris, 29 mars. — Les membres du gouvernement se sont réunis mercredi matin, à 11 h., au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Ed. Daladier.

réserve au sujet du discours du président Daladier. Ils déclarent qu'il convient de l'étudier soigneusement avant de prendre position.

Dans les milieux de la Wilhelmstrasse on fait valoir du reste qu'en ce qui concerne les relations franco-italiennes, il faut attendre l'issue de la conférence de Vienne.

L'impression dans la région

Le discours radiodiffusé de M. Edouard Daladier était attendu avec impatience par la population de notre région, qui, ayant connu en 1914, les souffrances de l'occupation allemande, suit avec une légitime attention l'évolution de la situation internationale.

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

« M. Daladier s'est occupé, en particulier, des relations franco-italiennes. Son exposé a montré que les récentes déclarations du Duce à ce sujet ont eu un effet énergique. Le président du Conseil français a dit que c'est à Rome qu'il a exprimé l'avis que la note italienne du 17 décembre ne contenait pas de revendications concrètes. »

audience toutes les ressources de son art, mais, ce dit, faut-il oublier que l'honneur jure sur les bancs de la Cour d'assises de Seine-et-Oise est un odieux criminel? Le public, lui, peut oublier, mais nous nous tromperions fort si le jury était à cette illusion.

Un réquisitoire... contre les experts

M. de Moro-Giiferi commence sa plaidoirie en s'élevant contre le principe même de la peine de mort, mais il n'insiste pas sur ce thème. Il se vient vite à la question de la responsabilité de Weidmann. « Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

« Cette responsabilité, affirme-t-il, n'est pas entière. Weidmann n'est pas coupable, mais il est anormal. »

M. de Moro-Giiferi dans une ardente plaidoirie a soutenu que Weidmann est un demi-fou

S'appuyant sur des rapports de médecins allemands il affirme que l'hérédité du « tueur » a pesé sur tous ses actes

(De notre envoyé spécial Michel SAINT-ALBANT)



Une attitude de M. de Moro-Giiferi pendant sa plaidoirie (Ph. Balza)

audience toutes les ressources de son art, mais, ce dit, faut-il oublier que l'honneur jure sur les bancs de la Cour d'assises de Seine-et-Oise est un odieux criminel? Le public, lui, peut oublier, mais nous nous tromperions fort si le jury était à cette illusion.

Responsabilité? Non! Nocivité? Oui!

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.

M. de Moro-Giiferi ne manque pas de s'appuyer sur les conclusions des psychiatres et des graphologues, qui tiennent Weidmann pour un névrosé. Il fait allusion aux travaux d'un savant suisse, qui, examinant ses empreintes papillaires, a déclaré qu'il était fou.